

LES SOCIALISTES ET L'ENSEIGNEMENT PRIVE DEPUIS LA LOI DEBRE (1959)

The socialists and private education from the Debré Law (1959)

Los socialistas y la enseñanza privada desde la ley Debré (1959)

Ismail Ferhat* et Bruno Poucet[§]

Fecha de recepción: 30/11/2015 • Fecha de aceptación: 19/03/2016

Résumé. Pour les socialistes français, la laïcité (c'est-à-dire de la stricte séparation entre Etat et religions) est un enjeu central, tant dans leurs programmes que dans les politiques publiques qu'ils ont menées. C'est en particulier autour de l'école que s'est noué ce rapport spécifique entre ce courant politique et cette notion. Or, en 1959, le gouvernement de Michel Debré a fait voter une loi (qui porte son nom), ouvrant droit à financement public aux écoles privées, celles-ci étant majoritairement catholiques. Cette situation a suscité des réactions complexes des socialistes, du vote de ce texte juridique à aujourd'hui. En effet, étant dans l'opposition jusqu'en 1981, ils ont tout d'abord promis l'abrogation de la loi Debré, puis la nationalisation des écoles privées payées par l'Etat. Depuis les années 1980, et l'expérience du pouvoir, les socialistes ont abandonné le projet et préfèrent un compromis avec l'enseignement catholique. Depuis les années 2000, la question du développement d'autres écoles privées confessionnelles (juives, musulmanes, protestantes évangéliques, catholiques traditionalistes) vient à nouveau susciter le débat chez les socialistes.

Mots clefs: Socialistes français. Laïcité. Enseignement privé.

Abstract. *For the French Socialists, laicism (understood as the strict separation of State from religion) is a key issue, both in its programs and in the public policies they promote. It was precisely in the realm of the school that this specific relationship between this political trend and this notion was established. But in 1959, Michel Debré's government passed a law (named after him)*

* Université de Picardie-Jules Verne, Laboratoire CAREF, 49 boulevard de Chateaudun. 80025 Amiens Cedex 1 – France. ismail.ferhat@u-picardie.fr

[§] Université de Picardie-Jules Verne, Laboratoire CARE, Chemin du Thile - Campus 80025 Amiens Cedex – France. bruno.poucet@u-picardie.fr

that opened the right to public funding to private schools, predominantly Catholic. This has raised complex reactions from the Socialists since the vote of that legal text until today. In effect, from their position in the opposition until 1981, first they promised to repeal the Debré Law and to nationalize those private schools funded by the state. Since the eighties, and from their position and experience of power in the government, the Socialists have stepped back from the project, preferring to seek a compromise with Catholic schools. Since the beginning of the 21st century, the issue of development of other private denominational schools (Jewish, Muslim, Protestant evangelicals, traditionalist Catholics) has come back to stimulate debate among socialists.

Keywords: *French socialism. Laicism. Private schools.*

Resumen. Para los socialistas franceses, la laicidad (entendida como la separación estricta entre el Estado y las religiones) es una cuestión clave, tanto en sus programas como en las políticas públicas que promueven. Fue precisamente en torno a la escuela que se estableció esta relación específica entre esta corriente política y esta noción. Pero en 1959, el gobierno de Michel Debré aprobó una ley (que lleva su nombre) que abrió el derecho a la financiación pública a las escuelas privadas, predominantemente católicas. Esto ha suscitado reacciones complejas por parte de los socialistas desde la votación de ese texto legal hasta hoy. En efecto, situados en la oposición hasta 1981, prometieron en primer lugar la derogación de la ley Debré, además de la nacionalización de los colegios privados pagados por el Estado. Desde los años ochenta, y desde la experiencia de poder, los socialistas han abandonado el proyecto y prefieren un compromiso con la enseñanza católica. Desde la década del dos mil, la cuestión del desarrollo de otras escuelas privadas confesionales (judíos, musulmanes, protestantes evangélicos, católicos tradicionalistas) ha vuelto a estimular el debate entre los socialistas.

Palabras clave: Socialistas franceses. Laicidad. Enseñanza privada.

Les socialistes ont un rapport complexe à la laïcité.¹ Le fond culturel des socialistes est marqué par un anticléricalisme traditionnel qui dénonce les rapports entre institutions catholiques et classes dominantes. La religion —en particulier le catholicisme— et le socialisme semblent

¹ Ismaïl Ferhat, «Une valeur qui (dés) unit? Le PS et la laïcité, du Congrès d'Épinay à la Commission Stasi», *Parlements*, 23 (2015): 193-205.

historiquement faire partie de deux univers antagonistes. Certes, il a existé des socialistes chrétiens, qui ont été actifs durant les années 1960-1970, notamment au sein des mouvements étudiants, Union nationale des étudiants de France (UNEF), de certains syndicats tels que la Confédération française démocratique du travail et la Confédération générale du travail (CFDT, CGT) et du Parti socialiste Unifié (PSU).² Cependant, ils sont restés doublement minoritaires, aussi bien à gauche que dans le monde catholique. De plus, les socialistes français ont été, par bien des aspects (culturels, philosophiques, politiques, électoraux, sociaux), des continuateurs et des héritiers du mouvement républicain du XIX^e siècle, comme le souligne l'historien Gilles Morin.³ Leur parti, la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO, née en 1905, devenu l'actuel Parti socialiste ou PS en 1969), entretient notamment un rapport étroit avec le monde enseignant du secteur public, ce dernier étant aussi profondément attaché à la laïcité. La SFIO partageait souvent le point de vue du puissant syndicat national des instituteurs (SNI, de 1920 à 1992). Pour ce syndicat comme pour ce parti, l'attachement viscéral à la laïcité se traduisait par une forte méfiance vis-à-vis des écoles privées confessionnelles,⁴ perçues comme des agents du conservatisme et des concurrentes de l'enseignement public. Certes, quelques nuances pouvaient apparaître dès l'entre-deux-guerres (1918-1939). Le SNI allait plus loin que les socialistes, demandant la nationalisation totale du secteur scolaire confessionnel. La SFIO se gardait globalement de cette position. Toujours est-il que pour les deux organisations, la revendication laïque ne devait souffrir aucune ambiguïté.

Sous la IV^e République (1946-1958), les socialistes étaient des partenaires privilégiés du Comité national d'action laïque (CNAL),⁵ un

² Denis Pelletier, Jean-Louis Schlegel (dirs.), *À la gauche du Christ. Chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours* (Paris: Le Seuil, 2012).

³ Gilles Morin, «Les socialistes et la société française. Réseaux et milieu», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 96 (2007): 47-62.

⁴ L'article, dans un souci de simplicité, utilisera l'expression «enseignement privé». L'État ne reconnaît que des écoles privées et pas un enseignement privé autonome. De plus, dans les écoles qui ont passé contrat avec l'État depuis la loi Debré, l'enseignement confessionnel est une option et pas une obligation (les écoles sont obligatoirement ouvertes à tous, indépendamment des choix religieux des élèves et des parents).

⁵ Le CNAL comporte cinq organisations: le SNI (aujourd'hui le SE-UNSA), la FEN (aujourd'hui l'UNSA éducation), les délégués départementaux de l'Éducation nationale, la Ligue de l'enseignement.

des principaux groupes de pression en faveur de la laïcité en France. De même, la SFIO avait des rapports étroits avec la Fédération de l'Éducation nationale, (FEN, 1946-2000), qui était alors la force dominante du syndicalisme enseignant et profondément attachée à la laïcité.⁶ C'est cette configuration à la fois interne aux socialistes (attachement identitaire à la laïcité) et externe (lien étroit avec les réseaux enseignants et laïques) qui est interrogée par une véritable rupture juridique, politique et culturelle en 1959. En effet, à la fin cette année, le gouvernement de Michel Debré a fait voter une loi (qui porte son nom), offrant, dans certaines conditions, la possibilité d'un financement public aux écoles privées. Celles-ci étant très majoritairement —mais pas toutes— catholiques.⁷ La loi Debré du 31 décembre 1959 sur «les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés» ouvre une période nouvelle pour la SFIO, puis le PS. Les socialistes, qui aspirent à exercer le pouvoir, tant localement que nationalement, doivent préciser leurs rapports avec les institutions scolaires privées, désormais acteurs reconnus par ce même pouvoir.

57 ans après la loi Debré, la situation est pour le moins paradoxale. Alors que le Secrétariat général de l'enseignement catholique approuve la réforme du collège mise en œuvre par un gouvernement socialiste, celle-ci est l'objet de sérieuses résistances dans le secteur public éducatif.⁸ Par ailleurs, le PS a proposé, dans un communiqué du 26 février 2015, de faire une plus large place aux écoles privées musulmanes. Comment expliquer une telle évolution, qui semble faire passer les socialistes d'une hostilité affichée aux écoles privées à une acceptation de celles-ci?

C'est à cette question que tente de répondre cet article. Il s'appuie sur des archives, pour une large partie inédites, du PS, des gouvernements de gauche et de l'enseignement catholique, ainsi que sur la consultation

⁶ La FEN a comporté jusqu'à une cinquantaine de syndicats dont le principal était le SNI, puis le Syndicat national des enseignants du second degré (SNES, professeurs de collèges et de lycées). Cf. Guy Bruzy, *Histoire de la FEN* (Paris: Belin, 2003).

⁷ En 1959, il existe également quelques écoles juives (5 établissements) et protestantes (20 établissements), des écoles non confessionnelles en plus grand nombre (300 établissements) dépendant d'entreprises ou à orientation pédagogique spécifique. Cela concerne environ 100.000 élèves, à mettre en relation avec les 1,5 millions d'élèves de l'enseignement catholique. *Rapport général de la Commission chargée de l'étude des rapports entre l'État et l'enseignement privé* (Ministère de l'éducation nationale, 1959), 164.

⁸ «La réforme des collèges soulèvent toujours résistance et inquiétude», *Le Monde* (20 mai 2016), 10-11.

des publications socialistes. Il tire aussi parti de travaux aboutis ou en cours au sein du laboratoire CAREF sur la laïcité scolaire et l'école privée.⁹ L'article se structure autour d'une analyse ordonnée en trois moments successifs. Le premier, de 1958 à 1977, est défini par une opposition globale aux écoles privées, et un refus du financement public de ces écoles privées. Ce refus —qui recouvrait des différences non-négligeables et croissantes au sein des socialistes— est abandonné par l'expérience du pouvoir, tant au niveau local que national, de 1977 à 1988. La période la plus récente semble montrer à la fois la relative disparition du thème de l'école privée dans les programmes socialistes, et la mutation de certains aspects de celui-ci pour le PS.

1958-1977: L'OPPOSITION SOCIALISTE AU NOUVEAU CADRE DE LA LOI DEBRÉ

Le 31 décembre 1959, la loi Debré est promulguée. Elle prévoit la possibilité pour les établissements scolaires privés d'obtenir un financement public. L'enseignement privé en France accueille 20% des élèves alors qu'en Espagne c'est 30% qui y sont scolarisés.¹⁰ Sa répartition est très inégale selon le territoire métropolitain (très présent dans l'Ouest en particulier). En revanche, à la différence de l'Espagne, les écoles privées sont soumises à la même législation sur l'ensemble du territoire.¹¹ Deux modalités essentielles de rapport avec l'État sont permises par la loi Debré: le contrat d'association (plus contraignant pour les établissements privés qui y souscrivent) et le contrat simple (plus souple pour les écoles privées).¹² Quelle est l'attitude des socialistes par rapport à cette loi?

⁹ CAREF: Centre amiénois de recherche en éducation et formation (EA 4697); voir par exemple: Ismaïl Ferhat, «Socialistes et enseignants. Le Parti socialiste et la Fédération de l'Éducation nationale de 1971 à 1992», thèse d'histoire contemporaine, Sciences-po Paris, 2013 (dir. Marc Lazar); Bruno Poucet, *L'État et l'Enseignement privé* (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2011); Ismaïl Ferhat et Bruno Poucet, *École, religion et laïcité*, 2015 (actes d'une journée d'études à paraître).

¹⁰ Mariano Fernandez Enguita «École publique et école privée en Espagne: la ségrégation rampante», *Sociétés contemporaines*, 3 (2005): 67-95, 59-60. Voir aussi R. Thomas Murray, *Religion in schools. Controversies around the world* (Wesport: Praeger, 2006), 81-92.

¹¹ Loi organique n.° 8 du 3 juillet 1985 réglementant le droit à l'éducation et loi organique n.° 1 du 3 octobre 1990.

¹² En Espagne l'agrément est soit général (avec subvention à 100%) ou particulier (subvention partielle —cela ne vaut désormais que pour les établissements hors scolarité obligatoire).

L'école privée, une variable de la stratégie socialiste? (1958-1968)

Un repositionnement stratégique de la SFIO sur la laïcité

Les socialistes se sont immédiatement opposés à la loi Debré, ce qui peut paraître être la conséquence attendue de leur identité laïque. En effet, la loi Debré remettait en cause le consensus qui existait, depuis les grandes réformes scolaires de la III^e République, entre l'ensemble des forces de gauches: le financement public devait bénéficier uniquement à l'école publique. Dans les années 1950 un slogan unificateur exprimait cette prise de position: «À écoles publiques, fonds publics, à écoles privées, fonds privés».

En réalité, les facteurs expliquant l'hostilité de la SFIO sont plus complexes et multiples, alliant position idéologique et enjeux stratégiques bien compris. En effet, lorsque les socialistes étaient au pouvoir (1956-1957), leurs dirigeants et plus particulièrement le Secrétaire général, Guy Mollet (qui était chef du gouvernement) avaient fait preuve d'une approche différente. Ils avaient tenté de négocier avec le MRP (Mouvement républicain populaire, de sensibilité catholique), dans le plus grand secret, avec le Saint-Siège un accord diplomatique.¹³ Cet accord visait à régler l'ensemble des tensions entre République française et Église catholique, notamment sur la question scolaire. Le texte prévoyait sur ce dernier point un projet proche de la loi Debré. Comment expliquer qu'à peine deux ans plus tard, les dirigeants socialistes dont Guy Mollet aient porté un jugement aussi négatif vis-à-vis d'un texte similaire à leur propre projet-certains resté secret?¹⁴

Plusieurs facteurs permettent de comprendre cette position. La SFIO est en effet critiquée à gauche pour son soutien initial au retour du général de Gaulle, et à la fondation de la Ve République. Cette critique est à la fois portée par le PCF (communiste) et par des dissidents de la SFIO, qui fondent en 1958 le parti socialiste autonome (PSA). De même, la SFIO est confrontée à une grave crise de ses réseaux enseignants depuis 1956. La FEN, dont la majorité était pourtant idéologiquement proche du socia-

¹³ Bruno Poucet, «Négociations publiques et négociations secrètes au cœur des tensions scolaires entre enseignement public et enseignement privé (1950-1970)», dans *Éducation, religion, laïcité -xvii^e-xx^es*, dir. Jean-François Condette (Lille: CEGES, Université de Lille III, 2011), 509-528.

¹⁴ Compte-rendu du comité directeur de la SFIO, 23 mars, 1960, Archives de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS).

lisme, dénonce la politique coloniale socialiste (aggravation de la guerre d'Algérie par Guy Mollet en 1956-1957). Plus encore, elle critique le ralliement d'une majorité de la SFIO au général de Gaulle au début de la Ve République. Aussi, pour le parti socialiste, la nécessité de se rapprocher des organisations laïques repose sur un double enjeu. Le premier est la relance de ses réseaux enseignants affaiblis par la guerre d'Algérie et son attitude vis-à-vis du général de Gaulle. Le second est la concurrence du PSA et du PCF. Le responsable pour les questions éducatives et laïques de la SFIO, Maurice Deixonne rédige une note confidentielle à Guy Mollet soulignant combien l'opposition à la loi Debré est un terrain de cette compétition entre forces de gauches.¹⁵ Le parti socialiste avait dès lors tout intérêt à afficher une opposition ferme à celle-ci, qui correspondait par ailleurs à sa tradition idéologique et programmatique.

Une réaffirmation de la laïcité confirmée durant les années 1960

Trois facteurs favorisent le retour de rapports étroits entre les socialistes et les réseaux laïques sur la loi Debré. Tout d'abord, cette dernière suscite un rejet massif des organisations enseignantes et laïques. Après avoir lancé une pétition, qui a recueilli près de 12 millions de signatures, les délégués du CNAL prêtent, le 12 juin 1960,

le serment solennel de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation [de la loi Debré]; et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse.¹⁶

Dans le même temps, le PSA fusionne avec différents groupes de la gauche non-communiste pour former en 1960 le PSU (Parti socialiste unifié). Or, celui-ci comprend une partie importante de chrétiens de gauche. Les réseaux laïques, qui avaient pu être proches du PSA, rompent rapidement avec le PSU. La SFIO redevenait ainsi le point de rencontre «naturel» des militants laïques. Enfin, le règlement progressif de la guerre d'Algérie à partir de 1961 constitue un facteur d'apaisement entre le parti

¹⁵ Note manuscrite de Maurice Deixonne, 19 novembre, 1959, 1 APO 91, Archives de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS).

¹⁶ *École libératrice* (Paris), juin 24, 1960.

et le monde enseignant.¹⁷ À *contrario*, le PSU perd de son influence avec la fin de ce conflit colonial.¹⁸ De plus, la stratégie de ce dernier vis-à-vis du monde enseignant est paralysée par les tensions corporatives et syndicales qui traversent le système éducatif.

Cet activisme accru de la SFIO sur la laïcité lui permet de retrouver ses réseaux laïques et enseignants traditionnels durant les années 1960. Cela a des conséquences internes au parti. Celui-ci, désormais dans l'opposition au régime gaullien, n'a plus de véritables marges d'autonomie vis-à-vis des groupes de pression laïques. De plus, la laïcité peut devenir un moyen, pour la direction de la SFIO, d'asseoir son pouvoir au sein du parti. Cet usage stratégique est illustré par la tentative de candidature du maire socialiste de Marseille, Gaston Defferre, à la Présidence de la République. Le 13 décembre 1963, ce dernier exprime officiellement sa volonté d'être candidat à cette échéance électorale. Cette déclaration a lieu après plusieurs mois de campagne pour « Monsieur X » dans le journal *l'Express*, qui soutenait cette candidature. Celle-ci suppose —selon l'analyse du maire de Marseille— un rapprochement entre la SFIO et le MRP. Or, ce dernier est un farouche partisan de la loi Debré, qu'il a voté à l'Assemblée nationale. Afin de se concilier ce parti, nécessaire à sa candidature, Gaston Defferre souhaite adopter un programme moins revendicatif sur l'enseignement privé. Il est confronté dès lors à une double mobilisation des réseaux laïques, à la fois dans la SFIO et autour de celle-ci. Le dirigeant du SNI, Pierre Desvalois, mène une campagne aussi discrète qu'intense au sein du parti pour faire échouer la candidature Defferre.¹⁹ Un responsable de la FEN, Robert Chéramy, confirme ultérieurement que le syndicat a été «à la pointe du combat pour que la laïcité ne fasse pas les frais des combinaisons politiques», la laïcité étant identifiée ici au rejet de la loi Debré.²⁰

Au sein même de la SFIO, la direction du parti se saisit de la question laïque pour miner la candidature Defferre. La réunion du comité directeur (organe de direction de la SFIO) du 9 juin 1965 voit un affrontement

¹⁷ «Le SNI dans la lutte pour la défense de l'Enseignement», *L'Université Socialiste* (Paris), mai 1961.

¹⁸ Document du PSU, «Projet de réflexion sur le Parti», 581 AP 26, Archives nationales (AN).

¹⁹ Pierre Desvalois, «Quand le syndicat rencontre la politique, pourquoi et comment le SNI et la FEN ont contribué en 1965 à l'échec de la "grande fédération"», *Cahiers du centre fédéral*, 4, (1992): 5-44.

²⁰ Robert Chéramy, *La Fédération de l'Éducation nationale, 25 ans d'unité sociale* (Paris: l'Épi éditeurs, 1974).

violent entre le maire de Marseille et les dirigeants du parti, qui font de l'acceptation de la loi Debré un *casus belli*. La direction de la SFIO rappelle que «le parti ne saurait avoir de position tactique sur la laïcité», rendant impossible l'alliance voulue par Gaston Defferre.²¹ Le 25 juin, ce dernier renonçait finalement officiellement à se présenter à l'élection présidentielle de 1965. Ses partisans ne se privent pas de souligner les contradictions du secrétaire général du parti, Guy Mollet, sur le sujet de l'école privée. Le 5 juillet 1965, Georges Suffert publie dans le magazine *L'Express* —qui avait soutenu Gaston Defferre— un article révélant les négociations secrètes entre le dirigeant de la SFIO et le Saint-Siège sur la question laïque. Cette révélation journalistique, fort bien informée, n'était pas anodine: elle renvoyait la direction socialiste à ses ambiguïtés passées sur la question de l'école privée.

La SFIO et d'autres forces de la gauche non-communiste se regroupent suite à l'abandon de Gaston Defferre au sein d'une nouvelle coalition la Fédération de la gauche démocratique et socialiste (FGDS). Ils soutiennent dans ce cadre la candidature présidentielle de François Mitterrand. Celui-ci prend soin à la fois de ne pas contrarier le camp laïque (il a un soutien implicite du CNAL à sa candidature) et de ne pas énoncer une position tranchée sur la question de l'école privée.²² La SFIO, quant à elle, reprend pleinement les propositions énoncées par le CNAL. Elle fait sienne les positions définies lors des colloques de ce dernier le 18 et 19 avril 1964 (consacré à la démocratisation de l'enseignement), puis le 9 et 10 décembre 1967 (consacré à la nationalisation des établissements privés sous contrat). Le secrétaire général de la FEN, James Marangé, souligne à l'occasion du dernier colloque que celui constitue une véritable «plateforme des forces de gauche sur les problèmes de l'Éducation nationale».²³ C'est affirmer publiquement le retour de l'étroite alliance programmatique et stratégique entre SFIO et groupes de pression laïques. La conséquence combinée de ces évolutions est le gel de la position sur l'enseignement privé des socialistes, tant celle-ci relève d'enjeux stratégiques et politiques plus larges.

²¹ Procès-verbal du Comité directeur de la SFIO, juin 9, 1965, Archives de l'office universitaire de recherche socialiste (OURS).

²² Comme le note Jean-Paul Huchet, «L'école au feu des passions», *Lettre de l'Institut François Mitterrand*, 9, (Septembre 2004).

²³ Déclaration de James Marangé au colloque du CNAL du décembre 9-10, 1967, *L'Enseignement public*, 6 (janvier 1968).

De Mai 1968 au programme scolaire de 1977: une continuité trompeuse du projet laïque des socialistes?

Mai 1968 déstabilise autant l'Église catholique que les organisations laïques. En effet, tant dans les établissements privés que publics sont remis en cause l'autorité des enseignants, les pratiques pédagogiques, et plus largement, l'institution scolaire. La direction de la FEN souligne, dès les événements, combien Mai 1968 interroge profondément le système éducatif dans son ensemble.²⁴ La publication en 1970 par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron de *La Reproduction*, puis en 1971 la parution de *L'École capitaliste* de Roger Establet et Christian Baudelot mettent en cause en profondeur une affirmation consensuelle à gauche, celle d'une institution scolaire émancipatrice. Dans ce contexte mouvant, la SFIO ne modifie pourtant pas son programme laïque et scolaire. En effet, ses réseaux enseignants, plutôt dominés par le premier degré, sont relativement éloignés de la contestation étudiante et sociale de Mai 1968. Après un grave échec à l'élection présidentielle de 1969 (Gaston Defferre n'obtient que 5% des voix), la SFIO se transforme en Parti socialiste (PS), dirigé désormais par Alain Savary. Le PS maintient le programme de la SFIO sur l'école privée, refusant toujours la loi Debré et réaffirmant l'alignement sur les positions du CNAL.

La situation change par contre à partir du congrès d'Épinay du 11 au 13 juin 1971. Suite à celui-ci, François Mitterrand devient le Premier secrétaire du PS, succédant ainsi à Alain Savary. Ce changement de direction est concomitant d'une série d'évolutions décisives pour le rapport du PS à la laïcité, et donc, à terme, pour sa perception de l'école privée. Tout d'abord, le parti accorde une place accrue aux courants, c'est-à-dire aux groupes de militants qui se reconnaissent dans une même sensibilité idéologique, un même dirigeant et un même texte d'orientation («motion de congrès»). Ceux-ci, qui préexistaient au congrès d'Épinay, structurent désormais plus fortement la vie interne du PS. Pour qu'un courant soit représenté au comité directeur du Parti socialiste, il lui suffit en effet de 5% des suffrages lors des congrès nationaux de cette organisation. De plus, c'est une coalition de courants qui a fait élire François Mitterrand au congrès d'Épinay, donnant à ceux-ci une importance accrue. Or, les courants du PS n'ont pas le même rapport à la question laïque. Ainsi,

²⁴ James Marangé, *L'Enseignement public*, 10 (juin 1968).

la tendance dirigée par Jean-Pierre Chevènement, le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES), met moins l'accent sur la laïcité que les autres anciens membres de la SFIO. Il souhaite aussi au début des années 1970 s'implanter chez les chrétiens de gauche.²⁵ La revue des enseignants et intellectuels mitterrandiens, *Débat*, ne contient aucun article sur la laïcité lors de sa parution de 1968 à 1978, signe d'une discrétion notable sur le sujet. Cette différence entre courants est alimentée par les mutations sociologiques et culturelles du PS à partir de 1971. L'afflux de nouveaux groupes sociaux (professions intellectuelles, cadres supérieurs, femmes) se combine à l'affirmation de nouvelles aspirations culturelles (autonomie, hédonisme, libéralisme culturel). Ces mutations affaiblissent le «code laïque» qui dominait jusqu'en 1971 la culture du socialisme français.²⁶ Surtout, le congrès d'Épinay est le premier de l'histoire du PS où un courant clairement chrétien est présent: il s'agit de la liste «Objectif 72/Vie nouvelle» dirigée par Robert Buron, maire de Laval et catholique revendiqué.²⁷ Le PS ne cesse plus dans les années 1970 de recruter des chrétiens de gauche. Le 12 et 13 octobre 1974, sont organisés les «Assises du socialisme», qui officialisent l'arrivée au PS et de nombreux militants du PSU (dont l'ancien dirigeant de ce parti, Michel Rocard) et de la confédération syndicale CFDT. Une partie importante de ces ralliés était d'inspiration catholique. Or, certains de ces chrétiens de gauche, à l'instar de Robert Buron, n'ont pas nécessairement l'hostilité radicale vis-à-vis de l'enseignement privé que partageaient les militants laïques les plus durs de la SFIO. Le maire de Laval avait d'ailleurs organisé des rapports apaisés de coopération entre sa commune et les écoles catholiques sous contrat.²⁸ Cette position est renforcée par une spécificité géographique de ces apports chrétiens au PS. Une partie importante d'entre eux appartiennent à des régions (Bretagne, Pays de la Loire) marquées par une triple spécificité: la surreprésentation du courant de Michel Rocard, la tradition catholique de ces territoires et la forte implantation des écoles privées. Dès lors, les chrétiens de gauche tendent

²⁵ Éléonore Merlin, «Le CERES de l'autogestion à la République, 1966-1986». Maîtrise d'histoire (Université de Paris-I, 2002), 69.

²⁶ Selon l'expression des politistes Henri Rey et François Subileau, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir* (Paris: FNSP, 1991).

²⁷ Robert Chapuis, *La rose et la croix. Socialistes et chrétiens* (Paris: L'Encyclopédie du socialisme, 2008).

²⁸ Marcel Launay, *Robert Buron* (Paris: Beauchesne, 1993), 113-117.

plutôt à être un élément de modération, même si les positions sur le sujet sont diverses dans cette sensibilité.

Ces mutations fondamentales —car elles modifient sur le long terme le type d’articulation entre socialistes et laïcité— ne transforment cependant pas dans un premier temps l’appréhension de l’école privée par le PS. En effet, dès 1971, la nouvelle direction mitterrandienne, engagée dans l’élaboration d’un nouveau programme («Changer la vie», qui paraît en 1972), souhaite consulter le CNAL et la FEN sur la partie scolaire du texte.²⁹ C’est confirmer l’alliance entre socialistes et réseaux laïques sur la question de l’école privée. Le monde enseignant et les réseaux laïques constituent un vivier pour l’expansion spectaculaire du PS durant les années 1970: la part des enseignants augmente continuellement au sein de la direction et chez les parlementaires du parti durant la décennie. Affirmer son attachement à la laïcité, durant cette décennie, est donc perçu comme une ressource stratégique et politique par le PS.³⁰ François Mitterrand participe au colloque du CNAL, le 13 et 14 mai 1972. Celui-ci formalise le projet de nationalisation de l’ensemble des écoles privées bénéficiant de fonds publics. Le Programme commun de gouvernement, texte qui scelle l’alliance entre PS, communistes et radicaux de gauche de juin 1972 à septembre 1977, reprend cette revendication du CNAL. Or, les changements de 1977 et leurs conséquences changent considérablement, pour le PS, les conditions et les facteurs d’interaction avec l’école privée.

1977-1993: LE PS ET L’ENSEIGNEMENT PRIVE. LES CONSEQUENCES DE LA GESTION SOCIALISTE

De la fin des années 1970 jusqu’au milieu des années 1990 les socialistes exercent (en alliance ou seuls) des fonctions de responsabilité politique, d’abord dans les collectivités territoriales, puis au niveau gouvernemental. Comment les socialistes, désormais au pouvoir, traitent-ils de la question de l’enseignement privé?

²⁹ Bureau exécutif du Parti socialiste, juin 21, 1971, Bureau exécutif du Parti socialiste, novembre 17, 1971, Archives de la Fondation Jean Jaurès (FJJ).

³⁰ «Pour le renforcement de l’initiative du Parti en faveur du service public de l’Éducation nationale et de ses personnels», *Le Poing et la Rose*, 78 (janvier 1979).

1977-1984: l'école privée à l'épreuve des pouvoirs socialistes

Si la position officielle du PS ne varie pas durant les années 1970, l'opinion publique accepte de manière croissante le cadre créé par la loi Debré. Les sondages et enquêtes disponibles confirment cette évolution: une enquête de la SOFRES de 1974 conclut même que 55% des électeurs de François Mitterrand sont favorables aux subventions à l'enseignement privé. De plus, se fait jour peu à peu une nouvelle mentalité chez les parents d'élèves —et donc chez les électeurs potentiels— pour lesquels l'enseignement privé apparaît comme un recours (par exemple pour éviter localement une école publique ayant mauvaise réputation) ou une liberté de choix. La sociologie de l'éducation française ne tarde d'ailleurs pas à qualifier ces parents —des classes moyennes et supérieures qui précisément constituaient un électorat favorable au PS— de «consommateurs d'école». ³¹ La contradiction latente entre le programme socialiste sur l'école privée et ces nouveaux enjeux ne tarde pas à apparaître.

De ce point de vue, l'année 1977 constitue un tournant multiforme, aussi fondamental que, à notre sens, sous-estimé dans une partie de la bibliographie tant scientifique que militante relative à ce sujet. ³² En effet, une partie des analystes et témoins ont plutôt situé l'apparition de la contradiction en 1981, date d'arrivée au gouvernement du PS. Or il nous semble, notamment au travers des archives inédites du parti que nous avons pu consulter, que les évolutions décisives précèdent cette date. Quel sont donc les mutations multiples qui font de l'année 1977 une rupture ?

L'année 1977: une rupture aussi multiple que fondamentale

Cette année, le parti publie un programme éducatif ambitieux, «Libérer l'école», ³³ fruit d'un travail commencé en 1975. Il est diffusé dans une version provisoire en janvier, puis définitive en décembre. Or, le projet, qui reprend les engagements socialistes antérieurs sur l'école privée (par ailleurs un sujet marginal dans le projet) suscitent de violentes réactions

³¹ Robert Ballion, *Les consommateurs d'école. Stratégies éducatives des familles* (Paris: Stock, 1982).

³² Jean Battut, Christian Joint-Lambert, Édmond Vandermeersch, *1984: la Guerre scolaire a bien eu lieu* (Paris: Desclée de Brouwer, 1995); Serge Hurtig (dir.), *Alain Savary: politique et honneur* (Paris: Presses de Sciences-po, 2002); Patrick Weil (dir.), *Politiques de la laïcité au xxe Siècle* (Paris: PUF, 2007).

³³ Louis Mexandeau, Roger Quilliot, *Libérer l'école: plan socialiste pour l'Éducation nationale* (Paris: Flammarion, 1978).

au sein de la presse. L'historien Alfred Grosser dénonce notamment un anticléricalisme dépassé qui risquerait, qui plus est, de grever l'ambition des socialistes à gouverner.³⁴ Le premier secrétaire du PS, François Mitterrand, conscient que le sujet est potentiellement coûteux en termes électoraux et politiques, tend à partir de ce moment à s'exprimer de manière de plus en plus prudente sur l'école privée. Dans une tribune de la revue du PS, il affirme qu'il «n'était ni possible ni concevable de nationaliser les esprits. J'en reste là».³⁵ Parallèlement, il ordonne en février 1977 à son secteur éducation du parti d'être plus discret sur le sujet, demande en apparence paradoxale, au moment où pour la première, le PS propose un programme éducatif complet.

Cette difficulté nouvelle de l'école privée pour les socialistes s'explique aussi par les résultats électoraux favorables de cette année. Le 13 et 20 mars 1977, les élections municipales voient une progression importante du PS. Il conquiert des mairies en particulier dans l'ouest de la France, là où précisément l'enseignement privé est une réalité de masse, voire parfois majoritaire, chez les élèves. Rennes et Nantes sont des victoires électorales emblématiques. Les maires socialistes, désormais en charge de la gestion au niveau local des rapports avec les établissements catholiques sous contrat, sont dans une situation inextricable: doivent-ils accepter le subventionnement —dans la mesure où il faut bien scolariser les élèves présents— ou relayer au niveau local le programme national du parti? Dès le 6 juillet 1977, un document interne au parti, rédigé sous l'influence des élus locaux, prône une collaboration avec les établissements privés. Le 23 juillet, le comité directeur du PS se montre, sur ce sujet, prudent, voire flou. La difficulté s'accroît avec le vote de la loi Guerneur en novembre 1977. Celle-ci aligne en partie la carrière et les retraites des maîtres de l'enseignement privé sur celle de leurs homologues de l'enseignement public, et élargit le financement des établissements privés. La loi Guerneur et son application entraîne progressivement pour les personnels de l'enseignement privé un moindre intérêt matériel à rejoindre le secteur public. Or, le PS comptait sur ce désir éventuel pour amadouer une partie des enseignants du privé. Surtout, cette loi contribue à politiser le sujet de l'école privée, la majorité de droite qui l'a votée accusant les

³⁴ Alfred Grosser, «L'avenir de la laïcité», *Le Monde* (Paris), janvier 11, 1977.

³⁵ Chronique de François Mitterrand, *Le Poing et la Rose* (Paris), janvier 1977.

forces de gauche (en particulier les socialistes) d'attenter à son existence. Elle ouvre une période d'intenses conflits autour de la laïcité scolaire qui ne se ferme qu'après 1984.

L'année 1977 correspond enfin à une double rupture politique (externe et interne), qui vient ajouter une strate de difficultés supplémentaires pour la stabilisation d'une position socialiste sur l'école privée. En septembre 1977, l'alliance entre PS et PCF prend fin. Or, les communistes possèdent une stratégie politique intitulée «l'union du peuple de France» qui vise à élargir à de nouveaux électors. Voulant se rapprocher des chrétiens, le PCF a modéré son discours sur l'enseignement privé, accusant à plusieurs reprises le PS de sur enchères inutiles sur le sujet pour satisfaire les groupes et militants laïques.³⁶ De même, au sein du Parti socialiste, le congrès de Nantes du 17-18 juin 1977 voit la cristallisation du courant rocardien, dont le dirigeant Michel Rocard se pose progressivement en concurrent de François Mitterrand. Cette sensibilité critique avec virulence la culture politique traditionnelle du socialisme français (centralisation, culture républicaine, laïcité militante).³⁷ Le courant rocardien affirme dès lors sa différence avec la majorité mitterrandienne quant à l'enseignement privé. Les tensions internes du PS masquent provisoirement l'évolution globale du parti sur le sujet de l'école privé, qui ressurgit avec force en 1981.

Une rupture plus confirmée que créée par l'expérience gouvernementale (1981-1984)

L'arrivée au pouvoir en 1981 est politiquement importante,³⁸ mais doit donc être relativisée en tant que rupture sur ce dossier pour les socialistes. L'expérience gouvernementale reproduit au niveau national les pratiques ambivalentes des socialistes vis-à-vis du secteur scolaire pri-

³⁶ Cf. notamment Michel Dufour, «Sortir de l'accoutumance », *France Nouvelle*, 1768 (octobre, 1979).

³⁷ Intervention de Michel Rocard au Congrès du Parti socialiste à Nantes, juin 18, 1977, transcription du Congrès, Archives de l'office universitaire de recherche socialiste (OURS).

³⁸ J.S. Ambler, *The French socialist experiment* (Philadelphia: Institute for the study of human issues, 1985). Voir aussi, Jean-Paul Visse, *La question scolaire* (Lille: Presses du Septentrion, 1995); Bruno Poucet, *La liberté sous contrat, une histoire de l'enseignement privé* (Paris: Fabert, 2009); María Fernández Mellizo-Soto, «Education policy and equality in France: the socialists years», *Journal of Education Policy*, 15 (1): 11-17, et *Igualdad de oportunidades educativas. La experiencia socialdemócrata española y francesa* (Barcelona – Mexico: Ediciones Pomares, 2003).

vé au sein des pouvoirs locaux. Dès le début de la présidence, plusieurs signes montrent une volonté de ne pas appliquer le projet de 1977, à savoir l'intégration dans le service public des établissements privés sous contrat. François Mitterrand fait ainsi preuve d'une grande prudence sur la question de l'enseignement privé dès les premières semaines de sa présidence, notamment lors de son audience accordée aux dirigeants du CNAL le 2 juillet 1981. Le choix d'un ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary, favorable à la négociation avec l'enseignement catholique, ainsi que le refus d'abroger d'entrée de jeu la loi Guerneur sont de même des signes confirmant cette prudence. Une position modérée est adoptée par Alain Savary entre 1981 et 1984. Il élabore un projet visant à régler les rapports entre État et enseignement privé. Alain Savary en présente une première version au conseil des ministres du 4 août 1982. Elle confirme que l'existence des écoles privées sous contrat n'est pas mise en cause et que François Mitterrand a renoncé à la mise en œuvre d'un Grand service public laïc.³⁹ Le projet affiné par Alain Savary entre 1982 et 1984 prévoit notamment l'accroissement du contrôle des établissements privés, un rapprochement avec l'enseignement public, la possibilité offerte de rejoindre le statut de fonctionnaire pour une partie des enseignants du secteur privé. Ces dispositions sont intégrées dans la loi dite «Savary» votée en mai 1984. En parallèle, le Ministère multiplie les propositions de transformation de l'enseignement public: des rapports sont effectués sur le collège (mission de Louis Legrand), et sur les lycées (mission d'Antoine Prost), et des réformes profondes sont menées création des zones d'éducation prioritaires (ZEP), réforme de l'Université. Alain Savary ainsi que son équipe ministérielle ont en effet une stratégie alternative: améliorer l'image de l'enseignement public pour qu'il puisse affronter la concurrence du secteur privé sous contrat —ce qui confirme que ce dernier est désormais reconnu.

Cette stratégie se heurte à une autre évolution, aux conséquences aussi imprévues que lourdes sur le dossier de l'enseignement privé. La décentralisation qui se met en place à partir de 1982 donne une plus grande autonomie aux communes, conseils généraux et conseils régionaux et à leurs élus.⁴⁰ Dans ce nouveau cadre institutionnel, les collectivités locales

³⁹ Alain Savary, *En toute liberté* (Paris: Hachette, 1985).

⁴⁰ Loi du 2 mars 1982, loi du 7 janvier 1983 et loi du 22 juillet 1983.

devaient assumer une augmentation des subventions aux établissements privés sous contrat. Les élus locaux socialistes sont à nouveau divisés; certains acceptent cet accroissement, d'autres le refusent, et rejettent en conséquence le projet Savary qui prévoyait aussi une aide supplémentaire des collectivités locales au secteur scolaire privé. André Laignel, député-maire d'Issoudun et proche de François Mitterrand, s'oppose publiquement au ministre de l'Éducation nationale le 18 avril 1984. Le PS, de ses adhérents à ses dirigeants, est profondément fracturé sur le sujet des écoles privées. Les fractures entre courants se rouvrent: la sensibilité rocardienne soutient globalement le projet d'Alain Savary.⁴¹ À l'inverse, les tendances les plus laïques du PS critiquent celui-ci. Le Premier secrétaire du parti, Lionel Jospin, affirme même précocement son hostilité au projet Savary, considérant qu'il est politiquement désormais trop coûteux.⁴² Le dirigeant du PS propose un *status quo* qui serait selon lui la moins mauvaise des solutions. Le durcissement de l'affrontement entre organisations laïques et partisans de l'école catholique —qui dénonçaient une atteinte à la liberté scolaire— rend à partir de 1983 difficile un consensus large autour du texte ministériel. L'opposition de droite s'était par ailleurs emparée politiquement du dossier. La fraction modérée de l'enseignement catholique, prête à un compromis avec le gouvernement de gauche, est débordée. Une manifestation massive (plus d'un million de personnes) en faveur des écoles privées a lieu à Paris le 24 juin 1984.⁴³ Le 12 juillet 1984, François Mitterrand décide de retirer le projet Savary, entraînant la démission du gouvernement de gauche.

Un compromis entre acceptation, silence et crise

L'échec de 1984 est partiellement un trompe-l'œil⁴⁴ —une partie des solutions préconisées par le ministre Savary sont reprises par son successeur, Jean-Pierre Chevènement (1984-1986). Comme dans l'enseigne-

⁴¹ Jean-Pierre Sueur (député du Loiret, 1981-1991, socialiste rocardien), entretien, mars 28, 2012.

⁴² Intervention de Lionel Jospin, compte-rendu de la réunion de concertation entre PS et Ministère de l'Éducation nationale, avril 5, 1982, 3 SV 4, Archives de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP).

⁴³ Bruno Poucet, «Juin 84: réapprendre à manifester?», Bruno Béthouart «Les Religions dans la rue», *Les Cahiers du littoral*, 2 (14), (2015): 115-131.

⁴⁴ Antoine Prost, «The Educational Maelstrom», dans *The Mitterrand experiment continuity and change*, eds. G. Ross, S. Hoffman et S. Malzacher (Cambridge: Polity press, 1987), 233-238.

ment public, les crédits pour créer des emplois dans le secteur privé sont désormais définis de manière limitative chaque année. Les règles de nomination des enseignants du privé marquent un retour à la loi Debré: les recteurs retrouvent le pouvoir qu'ils avaient précédemment perdu avec la loi Guerneur. Selon l'expression même du Ministre, ce sont des «mesures simples et pratiques» qui sont votées en janvier 1985. Elles vont de pair avec un dispositif idéologique et discursif cohérent. Jean-Pierre Chevènement affiche sa volonté de «restauration» de l'enseignement public (retour d'un enseignement de la morale, accent mis sur le savoir, réhabilitation de l'autorité des enseignants).⁴⁵ À la sortie du conseil des ministres du 19 juillet 1984, le Ministre de l'Éducation nationale, alors nouvellement nommé, choisit en effet de mettre l'accent sur la réhabilitation de l'image de l'école publique (qui permet à la fois de satisfaire les laïques et de faire disparaître le sujet de l'école privée). Jean-Pierre Chevènement, par-delà cette rhétorique, confirme la démocratisation de l'enseignement, en créant le baccalauréat professionnel en 1985. Ceci permet de réorienter les politiques éducatives socialistes vers l'expansion scolaire et la défense de l'école publique, deux points de consensus au sein des forces de gauche.⁴⁶

Le camp laïque, à partir de cette période, n'est plus un groupe de pression suffisamment puissant pour pouvoir influencer le PS comme il pouvait le faire auparavant. Les assises du Comité national d'action laïque du 23 et 24 novembre 1985 montrent les difficultés de renouvellement du discours de celui-ci. Surtout, le CNAL est traversé par de nouveaux conflits: les acteurs associatifs (Ligue de l'enseignement, parents d'élèves de la FCPE) tendent à s'éloigner du syndicalisme enseignant et se désintéressent de l'école privée. Le secteur éducation du PS, désormais plus ouvert à la notion de consumérisme scolaire, ne se prive pas de s'appuyer à partir de 1985 sur les parents d'élèves face aux syndicats enseignants. L'évolution sociologique de la FCPE, où les classes moyennes et supérieures progressent fortement à partir de la fin des années 1970, contribue en effet à relativiser la place de la question laïque chez ses adhérents, désormais surtout soucieux de réussite scolaire.⁴⁷

⁴⁵ Ludivine Balland, *Une sociologie politique de la crise de l'École: de la réussite d'un mythe aux pratiques enseignantes* (Thèse de science politique, Paris X, 2009).

⁴⁶ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques* (Paris: Le Seuil, 1997), 185-203.

⁴⁷ Philippe Gombert, «Les associations de parents d'élèves en France: approche socio-historique et mutations idéologiques», *Revue française de pédagogie*, 162 (2008): 59-68.

Le PS se caractérise surtout par un reflux du thème de l'enseignement privé dans ses déclarations, publications et travaux après 1984. L'étude du champ lexical de la revue du PS, *L'Unité*, montre par exemple qu'entre 1984 (pic d'utilisation) et 1985, le mot «laïcité» est trois fois moins utilisé. C'est ce que relève la contribution pour le congrès de Toulouse (11-13 octobre 1985) de jeunes dirigeants socialistes, dont François Hollande, Jean-Yves le Drian, Michel Sapin. Ceux-ci relèvent que «certes il y a la paix ; au moins la coexistence pacifique. Mais à quel prix politique!». Ce prix était identifié au silence du parti quant au sujet de l'école privée, devenu un véritable tabou politique.⁴⁸

1984 modifie le sens même attribué à la laïcité scolaire par le PS, qui s'oppose désormais prioritairement à la lutte contre la marchandisation du système scolaire. Lors du congrès de Toulouse de 1985, le discours du premier secrétaire Lionel Jospin symbolise ce tournant, affirmant que «l'école laïque» s'opposait désormais avant tout aux «concepts de marchandise, [...] concepts de profit, [...] concepts d'inégalité dans le système éducatif français». La production programmatique du PS confirme à la fois cette mutation de l'approche de la laïcité scolaire, ainsi que la disparition discursive de la question de l'école privée. L'élaboration du nouveau projet éducatif du PS en 1987 par Laurent Fabius (ancien Premier ministre de 1984 à 1986, et secrétaire national à l'éducation de 1987 à 1988 au Parti socialiste) reste silencieuse sur ce dernier sujet. La présentation publique de ce projet, le 9 novembre 1987, puis sa discussion lors du comité directeur du 21-22 novembre ne disent rien sur l'enseignement privé. La «question laïque» est, sous sa forme traditionnelle (affrontement entre socialistes et écoles privées sur le financement public de ces dernières), réglée. Certes, quelques tensions se manifestent dans les vingt ans qui suivent, mais elles ne remettent plus à l'agenda du PS la question des établissements scolaires sous contrat. C'est donc la logique de la loi Debré qui prévaut désormais. Dès 1984, Jean-Pierre Chevènement affirme la volonté du gouvernement de gauche de s'en tenir à son application, entérinant d'une manière désormais pérenne le ralliement du PS à la loi de 1959.⁴⁹

⁴⁸ Contributions de Jean-Yves Le Drian, Jean-Pierre Worms, François Hollande, Michel Sapin, «Nouvelles donnes, nouveaux engagements», *Le Poing et la Rose* (Paris), Mai 1985.

⁴⁹ Bernard Toulemonde, *Petite histoire d'un grand ministère* (Paris: Albin Michel, 1988), 259-260.

1988 A AUJOURD'HUI: ENTRE ACCEPTATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE ET APPARITION DE NOUVEAUX SUJETS

L'après-1988: l'école catholique, un sujet dépassionné pour le PS?

La période 1988-1994 est capitale pour l'accélération de la mutation des interactions entre PS et école privée. Certains des facteurs sont internes. La réélection de François Mitterrand pour un second septennat (1988-1995) fait éclater, au sein du PS, la majorité mitterrandienne.⁵⁰ En effet, deux dirigeants de celle-ci, Lionel Jospin et Laurent Fabius, s'affrontent brutalement. Cet affrontement connaît un épisode célèbre lors du congrès de Rennes (15-18 mars 1990), où les tensions entre ces dirigeants ont empêché celui-ci de se tenir normalement. Or, le courant jospinien et le courant fabiusien n'ont pas la même sensibilité sur la laïcité (le courant de Laurent Fabius mettant nettement l'accent sur le sujet). Ils n'ont de plus pas la même proximité avec les réseaux laïques: lors du congrès de Rennes, le courant fabiusien peut se prévaloir du soutien d'anciens dirigeants de la FEN et du GODF (Grand Orient de France, principale obédience de la franc-maçonnerie française). Le résultat de ces affrontements est une instabilité de la direction du parti particulièrement forte entre 1988 et 1997, avec pas moins de cinq premiers secrétaires successifs. Il n'y a donc plus de courant majoritaire au sein du PS, capable d'imposer une position laïque dominante et stabilisée au sein du parti.

Dans ce cadre, les politiques menées par les gouvernements socialistes, de 1988 à 1993, vis-à-vis de l'école privée apparaissent comme étant surtout soucieuses de pragmatisme et d'apaisement. Peu après la création des institutions de formation pour les maîtres (IUFM), chargés de former les enseignants, un accord est signé en 1993 entre le Ministre de l'éducation nationale (Jack Lang) et le Secrétaire général de l'enseignement catholique (Max Cloupet). Au terme du texte adopté, les maîtres de l'enseignement privé pourront être formés, pour l'essentiel, dans l'enseignement public. Cependant, ils sont recrutés par un concours spécifique, interdisant, de fait, toute fonctionnarisation du personnel. Les accords Lang-Cloupet constituent à la fois une conclusion et un tournant au processus de normalisation de l'école privée dans la pratique du pouvoir par

⁵⁰ Comme le relève le journaliste Éric Dupin, *L'après-Mitterrand. Le Parti socialiste à la dérive* (Paris: Calmann-Lévy, 1991).

les socialistes. Ces accords ont suscité des critiques internes au PS (notamment dans son aile gauche), mais qui sont restées limitées. En effet, le parti reconnaissait désormais explicitement qu'une «majorité de familles françaises le perçoivent [l'enseignement privé] comme un recours en cas de difficultés pour leurs enfants». ⁵¹ C'était reconnaître que politiquement et électoralement, le sujet n'était plus pertinent pour le PS. Sauf à affaiblir son statut de parti à vocation gouvernementale, il ne pouvait s'opposer frontalement à l'attachement aux écoles privées (ou du moins à la possibilité de les utiliser) existant parmi ses électeurs potentiels ou réguliers.

Outre les accords Lang-Cloupet durant cette période charnière du second septennat de François Mitterrand, le rapport entre le PS et les organisations laïques change, limitant encore plus le poids de celles-ci sur l'approche du parti par rapport à l'école privée. En effet, la FEN connaît une grave scission en 1992. 40% de ses effectifs la quitte pour former une nouvelle organisation, la FSU (Fédération syndicale unitaire). Or, celle-ci devient la première force dans le monde enseignant à partir de 1993 et n'entretient pas de liens aussi proches que la FEN avec le PS. De plus, la Ligue de l'enseignement engage à partir de 1986 une nouvelle réflexion sur la question laïque, au nom d'une «laïcité ouverte», qui met de côté le sujet de l'école privée. Cette laïcité dite ouverte prend en compte de nouveaux sujets: la diversité culturelle (dont celle des religions), les langues régionales, la place des populations issues de l'immigration. La Ligue de l'enseignement travaille, au sein d'un cercle de réflexion qu'elle a créé —le Cercle Condorcet— à trouver des solutions à ces nouveaux sujets. De ce fait, le CNAL connaît une crise d'influence particulièrement sévère et ne constitue plus un groupe de pression pouvant peser véritablement sur les positions du PS. Même lorsque le camp laïque se mobilise, ainsi contre le projet de loi Bayrou en 1993 (qui prévoyait d'augmenter les possibilités d'investissements des collectivités locales en faveur des écoles privées), le PS reste prudent. Le Parti socialiste, voulant à tout prix apparaître comme affrontant l'école privée, ne s'est placé que tardivement dans la mobilisation militante contre ce projet. ⁵² Il reste très prudent sur la manifestation contre le projet Bayrou du 16 janvier 1994 organisé

⁵¹ Patricia Jaffray, «École publique, école privée», *Vendredi* (Paris), 19 juin, 1992.

⁵² «La droite rallume une guerre scolaire dépassée», *Vendredi* (Paris), juin 25, 1993; John T.S. Keeller et Martin A. Schain, *Chirac's challenge: liberalization, europeanization, and malaise in France* (New York: St. Martin's Press, 1996).

par les syndicats enseignants de gauche et les organisations laïques. Comme le souligne la revue du parti, à l'occasion de la manifestation, la responsabilité des tensions est rejetée sur le gouvernement de droite: «qui relance la guerre scolaire? Pas le PS en tout cas». ⁵³ La mobilisation laïque est un succès en termes de nombre de manifestants. Pourtant le parti souhaite moins tirer profit de celle-ci que d'éviter un retour éventuel d'un affrontement avec les écoles privées.

Avec l'acceptation progressive de l'existence de l'enseignement privé, ce dernier est considéré désormais comme une affaire technique par les élites socialistes en charge des questions éducatives. ⁵⁴ Il s'agit ainsi de définir le statut des maîtres du privé, de rapprocher le montant des retraite de celui des enseignants du public. Un montage juridique extrêmement complexe aboutit en 2004 au vote de la loi Censi qui affermit le caractère de droit public du statut des maîtres. Les socialistes, alors dans l'opposition, ne s'y sont pas opposés: une partie non négligeable des bénéficiaires de cette loi, les maîtres des établissements privés, peuvent d'ailleurs être des soutiens du PS.

La période du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy (2007-2012) a certes vu un certain retour de la question laïque, sous sa forme traditionnelle, pour les socialistes. Par exemple, le discours dit du Latran de celui-ci, lors d'un voyage auprès du Vatican le 20 décembre 2007 plaçait le prêtre au-dessus de l'instituteur. Cette affirmation avait permis au PS de renouer avec le camp et le discours laïques militants, en dénonçant une attaque contre les enseignants du secteur public. ⁵⁵ De même, un retour de prise de position publique de ce parti sur l'école privée a été provoqué par la loi Carle du 28 septembre 2009 qui rouvrait un dossier sensible. Il s'agissait du financement, dans certaines conditions, des écoles privées dans une commune différente de la résidence des élèves les fréquentant. Cette loi faisant craindre au camp laïque la possibilité d'un «marché scolaire», où des parents pouvaient contraindre les collectivités locales à financer l'inscription de leur enfant dans une école privée. Les groupes de

⁵³ *Vendredi* (Paris), janvier 14, 1994.

⁵⁴ Ismaïl Ferhat, «Qui décide des politiques publiques éducatives à gauche? L'exemple des gouvernements socialistes et de la question de l'enseignement privé, 1981-1993», 10e congrès de l'AFSP, Grenoble, 7-9 septembre 2009.

⁵⁵ «Discours de Nicolas Sarkozy au Palais du Latran le 20 décembre 2007», *Le Monde* (Paris), décembre 21, 2007.

pression laïques, comme le CNAL, ont rapidement réagi contre cette loi.⁵⁶ Or, le PS, dans son communiqué vis-à-vis de cette dernière, dénonce une «rupture brutale avec la logique de la loi Debré», qu'il défend désormais explicitement.⁵⁷ La loi Carle n'est donc pas critiquée pour des raisons religieuses, mais pour ses aspects de consumérisme scolaire (risque d'un système de «chèque-éducation») et d'inégalités territoriales d'éducation. La laïcité n'est d'ailleurs citée qu'une seule fois —et ce à partir d'une citation constitutionnelle— dans le communiqué.

De même, dans le cadre des débats sur le mariage de personnes de même sexe, entre 2012 et 2013, des tensions ont pu réapparaître entre certains établissements privés et les socialistes. La tentation de l'enseignement catholique de prendre position sur le sujet (de manière par ailleurs hostile au projet de loi) a suscité les critiques de la part du PS. C'est ce que montre la lettre aux recteurs envoyée le 4 janvier 2013 par le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon (2012-2014). Celle-ci visait à éviter les prises de position politiques des établissements sous contrat.⁵⁸ Ce sont en réalité d'autres débats qui retiennent, en matière d'enseignement privé, l'attention des responsables socialistes.

Que faire face aux mutations du privé?

L'évolution du PS à partir de 1988 vis-à-vis de l'école privée est inséparable de son appréhension de la question de la laïcité. Celle-ci se déplace, en effet, progressivement de l'enseignement privé (largement catholique) à la question plus générale de la place des religions dans la société française. Au sein de cette dernière, de plus en plus sécularisée, l'Église catholique n'apparaît plus ni comme la grande puissance qu'elle fut, ni comme un véritable adversaire pour un pouvoir de gauche.

À la rentrée scolaire de 1989, trois collégiennes musulmanes viennent avec un foulard en cours, dans un établissement scolaire de la ville de Creil. Elles sont interdites de cours (à l'époque où le droit français n'avait

⁵⁶ Communiqué du CNAL, «Le CNAL combattra la loi Carle», septembre 29, 2009.

⁵⁷ Communiqué du Parti socialiste, «Le Parti socialiste proteste contre l'adoption de la loi Carle: Il s'agit d'un chèque éducation privée à la charge des communes», septembre 29, 2009.

⁵⁸ Marie-Estelle Pech, «Mariage gay: Vincent Peillon recadre l'enseignement catholique», *Le Figaro* (Paris), janvier 4, 2013.

pas de position univoque sur cette situation). L'affaire, d'abord locale, connaît devient «l'affaire de Creil» ou «l'affaire du foulard». Cet événement acquiert une surface médiatique sans précédent à partir du mois d'octobre. Elle catalyse la réorientation du rapport du PS à la laïcité scolaire.⁵⁹ C'est désormais la question de l'Islam qui structure en partie celle-ci, comme le souligne la revue du parti, *Vendredi*, le 6 octobre 1989. Le PS se révèle très divisé sur le sujet du foulard islamique à l'école publique. Réunie en urgence, sa direction publie un communiqué le 23 octobre 1989, où elle prône à la fois le principe de laïcité et celui de non-exclusion des élèves. Le parti ne tranche en faveur de l'interdiction du foulard islamique dans le système scolaire que quinze ans plus tard, alors qu'il n'est plus au Gouvernement. Le 15 mars 2004, les députés socialistes votent majoritairement une loi interdisant aux élèves de l'école publique les signes religieux ostensibles (la loi ne concernant pas les établissements privés, au nom du respect de leur «caractère propre»).

Les années 1990 confirment le changement d'angle par lequel le PS aborde la laïcité scolaire. Outre l'Islam, la crainte du marché scolaire (concurrence entre établissements publics, fuite des classes moyennes et supérieures de certaines écoles, entreprises dans le domaine éducatif) devient un autre sujet de préoccupation pour les socialistes.⁶⁰ Le PS entre ainsi en contradiction entre sa doctrine et son électorat, qui ne rechigne parfois pas à ce marché scolaire. Ainsi, c'est un gouvernement à direction socialiste qui a mis en place en 1991 un allègement fiscal en faveur du soutien scolaire marchand, un dispositif que la majorité de droite a confirmé en 2002. Cette décision favorise le développement d'entreprises de cours privés, servant de recours en cas de difficultés scolaires. La question des minorités issues de l'immigration, des langues et culture régionales tend aussi à réorienter la question laïque pour le PS. Elle suscite de nouvelles divisions idéologiques entre ses courants. Cette transformation est particulièrement nette avec la critique des phénomènes ethnoculturels. Le texte voté par le PS à son congrès du 24-26 novembre 2000 affirme cette réorientation: «La laïcité, c'est le refus des

⁵⁹ Communiqué du Bureau exécutif du PS, octobre 23, 1989, Archives de la Fondation Jean Jaurès (Archives FJJ).

⁶⁰ Interview de Robert Ballion par Patricia Jaffray, «L'égalité à l'école. Déssectorisation: danger», *Vendredi* (Paris), mai 4, 1990.

communautarismes comme des ségrégations». ⁶¹ C'est d'ailleurs sur la question des établissements scolaires de culture bretonne (Diwan) que le thème de l'école privée réapparaît à la fin des années 1990 au sein du Parti socialiste. Au sein de ce dernier s'opposent partisans et opposants à l'intégration de celles-ci au secteur public. Les camps recourent en partie les clivages sur l'école privée entre 1977 et 1984. Une partie des dirigeants et militants venus du courant rocardien se montre ainsi ouverts aux écoles Diwan. De même, certains élus socialistes bretons, comme Jean-Yves le Drian, sont soucieux de leur reconnaissance, qui permettrait par ailleurs de se concilier les mouvements régionalistes de la région. ⁶² L'aile gauche du PS, marquée par un fort attachement à une conception unitaire de la France, dénonce par contre ces établissements privés, qui seraient autant de «particularismes qui mettent en danger l'unité de la République». ⁶³

Dans le même temps, de nouvelles écoles privées apparaissent, par-delà le cas traditionnel des établissements catholiques. Les socialistes se sont notamment penchés —et interrogés— sur le développement encore timide de l'enseignement privé musulman, dont le développement ne date que des années 2000. Dès le congrès de Grenoble du 24-25 novembre 2000, certains dirigeants du PS défendent l'idée d'une reconnaissance accrue des institutions musulmanes. Cependant, l'encouragement à des écoles privées musulmanes n'est pas affirmé explicitement. Il s'agit avant tout pour le parti de rappeler le droit des musulmans de construire des mosquées et d'autres institutions religieuses. La contribution du Premier secrétaire du PS, François Hollande (1997-2008), au Congrès de Dijon, le 16-18 mai 2003, affirme explicitement cette nécessité d'un traitement égal entre l'Islam et les autres religions. Le texte qu'il défend reste silencieux sur les écoles musulmanes qui, il est vrai, étaient à l'époque quasi-inexistantes. Celles-ci ne sont pas plus mentionnées dans la contribution «Islam et République». Ce texte est déposé par des militants issus pour la plupart de quartiers à forte immigration musulmane, lors du congrès de Toulouse du 26-28 octobre 2012. Il mettait l'accent sur l'hostilité envers

⁶¹ *Hebdo des socialistes* (169), décembre 1er, 2000. Cf. Benoit Rohmer-Florence, «Les langues officielles de la France», *Revue française de droit constitutionnel*, 45 (2001): 3-29.

⁶² Entretien de Pierre Henri-Allain avec Jean-Yves Le Drian, *Libération* (Paris), décembre 15, 2001.

⁶³ Contribution de Jean-Luc Melenchon au Congrès de Dijon, mai 16-18, 2003, supplément à l'*Hebdo des socialistes*, 260 (janvier 25, 2003).

les musulmans et l’Islam dans une partie de la société française, sans cependant prôner l’ouverture d’écoles privées propres à cette religion.

Les choses semblent se précipiter dans la période très récente. Dans le cadre des mesures suite aux attentats de janvier 2015, le Ministre de l’Intérieur (socialiste) Bernard Cazeneuve le 25 février 2015 a prôné le «développement de l’enseignement confessionnel musulman». Ce souhait a été repris par le secrétaire national du PS à la laïcité Laurent Dutheil le 26 février 2015.⁶⁴ La formule est inédite: si le Parti socialiste a accepté l’héritage de la loi Debré, il n’avait jamais exprimé jusqu’à ces textes la volonté d’étendre le secteur scolaire privé d’inspiration confessionnelle. Cette prise de position a d’ailleurs suscité la protestation des organisations enseignantes et laïques, dont le CNAL.⁶⁵ Il convient de rester prudent sur cette dernière étape. S’agit-il d’une position liée aux circonstances particulières du début de l’année (attentats de janvier 2015 contre le journal *Charlie-hebdo*) ou s’agit-il d’une rupture avec les positions programmatiques antérieures du PS? Si tel était le cas, l’année 2015 pourrait marquer une nouvelle —et déterminante— évolution dans les interactions entre socialistes et écoles privées.

CONCLUSION

La période ouverte par loi Debré a été le théâtre d’une transformation radicale des rapports entre socialistes et enseignement privé, et essentiellement avec l’enseignement privé de tradition catholique. D’une hostilité programmatique, idéologique et militante à celui-ci, il est passé à une forme d’acceptation. Cette dernière a pu être soit silencieuse (disparition progressive dans le programme politique) soit ouverte (politiques éducatives en rapport avec les écoles privées). Le Parti socialiste s’est saisi timidement, depuis les années 1990, des autres secteurs scolaires privés (marchand, régionaliste, musulman), sans que sa doctrine sur le sujet ne soit véritablement affirmée.

⁶⁴ Communiqué du Secrétariat national du PS à la laïcité, «Le PS approuve la création d’une Fondation pour ‘promouvoir les réalisations de l’islam de France’», février 26, 2015.

⁶⁵ Communiqué du CNAL, «Le CNAL demande des explications au PS sur sa conception de la laïcité», mars 12, 2015.

Il peut être en conclusion portée une analyse plus conceptuelle des rapports entre PS et écoles privées, selon des facteurs qui interviendraient sur ces six décennies étudiées. Celle-ci s'articulerait autour de trois axes. Le premier est constitué par l'économie interne du mouvement socialiste. Celui-ci est traversé par des courants, des conflits et des équilibres complexes. Ceux-ci ont pesé sur la manière d'appréhender les écoles privées. Plus le PS était en proie aux affrontements de courants, plus la question pouvait relever des enjeux internes au parti. Un second axe se situe dans le cadre de l'exercice des pouvoirs (collectivités locales, État). Les rapports avec les établissements privés étaient marqués par une grande diversité dans ce cadre, même s'ils ont globalement conduit, à partir de 1977 à une pacification croissante de ces interactions. Enfin, un troisième axe est constitué par les rapports plus globaux entre socialistes et société française. Le rapport de l'opinion à la loi Debré, le degré d'influence des réseaux laïques et enseignants sur le PS, l'usage par les familles du secteur scolaire privé sont autant de déterminants aussi fondamentaux que peu revendiqués de l'évolution des positions socialistes. ■

Note sur les auteurs:

ISMAÏL FERHAT est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université de Picardie Jules Verne (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation); il est membre titulaire du laboratoire CAREF (EA 4697). Il est membre du comité de rédaction de *Carrefours de l'éducation*.

BRUNO POU CET est professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Picardie Jules Verne où il enseigne l'histoire de l'éducation ; directeur du CAREF, EA 4697 ; directeur de *Carrefours de l'éducation*, membre du conseil des études et de la vie universitaire, membre du CNU, référent laïcité de l'Université de Picardie Jules Verne, il a publié notamment des ouvrages sur les politiques éducatives: *Les politiques éducatives en question* (Paris: Le Harmattan, 2004); *La liberté sous contrat, une histoire de l'enseignement privé* (Paris: Fabert, 2009); *L'État et l'enseignement privé* (dir.) (Rennes; PUR, 2011); *L'Enseignement privé en France* (Paris: PUF, 2012, «Que sais-je ?»); avec G. Aschiéri et P. Roux, *Publique ou privée:*

quelle école pour nos enfants ? (Paris: Le Muscadier, 2012); *Marronnage et diversité culturelle* (dir.) (Matoury, Guyane ; Ibis Rouge, 2012); avec David Valence (dir.), *La loi Edgard Faure Réformer l'université après mai 68* (Rennes: PUR, 2016); sur le syndicalisme enseignant, *Entre l'Eglise et la République* (Paris: éditions de l'Atelier, 1998); «Visages du mouvement enseignant au xxe siècle » (dir.) *Revue du Nord*, n.° 20, 2005; sur l'enseignement de la philosophie, *Enseigner la philosophie* (Paris: éd. du CNRS, 1998); *L'Enseignement de la philosophie Charles Bénard, philosophe et pédagogue* (Paris: Hatier, 1999); avec P. Rayou, *Enseignement et pratiques de la philosophie* (Bordeaux: PUB, 2016); sur l'enseignement en Picardie: *Mille ans d'éducation en Picardie* (dir.) (Amiens: éd. Encrage, 2008); *L'enseignement supérieur en Picardie* (dir.) ; *L'Académie d'Amiens, une académie en devenir* (dir.) (Amiens: Encrage éditions, 2015).